



## Soutenir l'Université Rennes 2 via la taxe d'apprentissage

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur notre page dédiée : <https://professionnels.univ-rennes2.fr/simplifier/taxe-dapprentissage>

### Grâce à la taxe d'apprentissage, nous pouvons :

- acquérir du matériel informatique et des équipements professionnels (logiciels, revues spécialisées, etc.) ;
- aménager des espaces pédagogiques adaptés aux besoins des formations ;
- inviter des intervenants issus du monde professionnel ;
- co-financer des projets concrets de professionnalisation : simulations d'entretien, projets tutorés, voyages d'études...

23 mai 2025